

que le porte votre arrêté, et il les a fait déposer dans une salle particulière (*sic*) de la maison, en attendant votre arrêté ultérieur sur cet objet.

« D'après la conférence qu'il a eue avec le citoyen curé de Ville, sur la paroisse duquel se trouve la maison de Clairvaux, il paroît que les habitants désireroient posséder dans des reliquaires les restes de ces grands hommes, pour lesquels leur vénération est extrême, et qu'il seroit peut-être dangereux de fronder; et pour la satisfaire il seroit nécessaire d'avoir trois caisses en bois en forme de châsses, pour déposer les ossements que contiennent les caisses en plomb, et ils en feroient la translation dans leur église.

« Parmi les mausolées et autres tombeaux, l'architecte a trouvé plusieurs ossements d'archevêques, d'évêques ou abbés, qu'il a fait recueillir dans des corbeilles, et qui peuvent être enterrés dans le cimetière de la paroisse; mais un ramassement considérable d'ossements, de plus de trois toises cubes, dans une chapelle sépulcrale (1), a aussi suspendu toute translation et inhumation d'ossements jusqu'à ce qu'il vous ait plu de statuer sur cet autre objet.

« L'architecte a aussi, suivant votre arrêté, fait placer dans un même lieu les marbres et pierres provenant de la démolition des tombeaux et mausolées, et il seroit nécessaire de faire procéder, par l'administration du district de Bar-sur-Aube, à la vente de ces débris, pour en prévenir le dépérissement et la dispersion et aussi pour le prix en provenant, être appliqué aux frais de démolition et translation (2). »

Je dois insérer ici, monsieur le comte, la note rédigée par un ancien administrateur du directoire du district de Bar-sur-Aube, M. Delaine, présent à l'ouverture des tombeaux de l'abbaye. Vous avez bien voulu m'envoyer une copie de ce document, que je connaissais en 1845, mais dont il m'avait été impossible alors de constater l'authenticité.

Note de M. Delaine.

« En 1793, étant administrateur du directoire du district de Bar-sur-Aube, j'ai assisté en cette qualité avec trois de mes collègues, qui sont maintenant décédés, à l'ouverture des tombeaux qui étaient dans l'église de l'abbaye de Clairvaux, où on allait établir une manufacture de verre à vitre.

(1) Ces ossements provenaient sans aucun doute de la crypte de la chapelle des comtes de Flandre.

(2) Archives de l'Aube.

(3) Il existe au secrétariat de l'Evêché de Troyes une lettre fort intéressante écrite le 6 sept. 1844, par M. l'abbé Jacquinet, ancien curé de Ville-sous-La-Ferté, dans laquelle on voit que cet ecclésiastique avait adressé cette question à M. Delaine: « Vous dites que les ossements ont été déposés au cimetière de Ville, tandis que nous avons 300 témoins pour attester qu'ils ont été portés à l'église, déposés dans le chœur, puis renfermés à la sacristie, et

Celui de S. Bernard renfermait, sous un cercueil de plomb, des ossements représentant le squelette d'un homme auquel il manquait la tête; ils étaient enveloppés d'un linceul d'une toile fine peu altérée, lequel était recouvert d'une pièce d'étoffe d'un tissu de soie et de laine.

Un autre, celui de S. Malachie, renfermait également sous un cercueil de plomb des ossements représentant en entier le squelette d'un homme qui avait toutes ses dents.

Il y avait dans ces tombeaux, qui étaient de marbre, sur des bandelettes de parchemin, quelques inscriptions en écriture gothique illisible.

J'avais rapporté des fragments du linceul de S. Bernard et de la pièce d'étoffe qui le recouvrait, ainsi que des ossements détachés de ses mains, et une dent de S. Malachie.

Je les ai conservés jusqu'en 1814, époque à laquelle ils ont été perdus par l'effet de la guerre.

Il ne me reste plus qu'un fragment de la pièce d'étoffe, long de six centimètres sur quatre centimètres de largeur, différent des deux côtés: le fond de l'un étant d'un bleu d'azur avec un dessin représentant un lion de couleur jaune d'or, et celui de l'autre étant jaune d'or et le lion bleu.

Après l'ouverture des tombeaux, les ossements ont été, par les soins de l'administration, transportés religieusement dans le cimetière de la paroisse de Ville-sous-l'Afferté (*sic*), dont dépend Clairvaux (3).

Nous soussignés certifions que la notice ci-dessus émane de M. Delaine, notre père, ancien juge de paix du canton de Brienne-le-Château, décédé à Dienville le 28 février 1850, à l'âge de 84 ans et 5 mois, qui l'a écrite de sa main, et qu'il nous a plusieurs fois, durant son existence, raconté les faits qu'elle contient.

Dienville, ce... mars 1850.

Signé; DELAINE aîné, notaire honoraire; DELAINE, docteur-médecin; DELAINE, avoué à la cour d'appel de Paris; Alex. DELAINE, docteur-médecin (4).

Le 8 mai 1793, les administrateurs du directoire du département de l'Aube rendirent un nouvel arrêté dont je reproduis les principaux articles

« Le directoire autorise le directoire de Bar-sur-Aube à distribuer les reliques et ossements de saint Bernard, saint Malachie, saint Eutrope et autres, trouvés dans la ci-devant abbaye de Clairvaux,

« qu'il n'ont jamais été enterrés dans le cimetière? » — Je sais, dit-il, que tel était l'ordre du directoire; « je n'assistais pas à la translation; nous nous étions partagé la besogne avec mes collègues; c'était l'un d'eux qui devait y assister. »

(4) *Le soussigné, ancien Pair de France, et l'un des quarante de l'Académie française, certifie que l'original de la notice ci-dessus est en sa possession, ainsi qu'un fragment de l'étoffe en soie et laine qui y est très-exactement décrite.*

Fait à la Roche-en-Breny (Côte-d'Or), ce 19 novembre 1854.

Signé: Charles, comte DE MONTALEMBERT.

aux habitants des paroisses de Ville-sous-La-Ferté, Longchamps et autres circonvoisines, pour être lesdites reliques transférées dans les églises desdites paroisses, aux frais des fabriques, qui seront tenues de fournir des châsses en bois pour y renfermer les ossements que les habitants desdits lieux désireroient avoir dans leurs églises.

« Autorise pareillement le directoire du district de Bar-sur-Aube à faire inhumer sur les lieux, pour éviter les frais, les autres ossements trouvés dans différents mausolées et tombeaux de la ci-devant abbaye de Clairvaux.

« Arrête que le marbre et pierres provenant de la démolition des tombeaux et mausolées ci-dessus énoncés, ainsi qu'un bloc de marbre blanc représentant une figure ébauchée, et la caisse de charpente qui contient ledit bloc de marbre, sous le parvis de la ci-devant église de Clairvaux, seront incessamment vendus sur place, au profit de la

République, par le directoire et à la diligence du procureur-syndic du district de Bar-sur-Aube.

« Fait en séance publique du directoire, à Troyes, le mercredi 8 mai 1793, l'an II de la République Française, après midi (1). »

Ici s'arrêtent, Monsieur le comte, les renseignements fournis par des actes et par des documents authentiques. Il est de notoriété publique que des ossements tirés de l'église de Clairvaux furent transportés dans celle de Ville-sous-La-Ferté; mais leur exhumation se fit-elle avec les précautions nécessaires pour ne pas les confondre? Nous n'avons pas pour nous l'apprendre un procès-verbal en règle. Il ne m'appartient pas de recueillir les traditions orales relatives à leur translation, et ces vagues souvenirs qu'un esprit préoccupé confie souvent à une mémoire infidèle. Quand les pièces manquent, l'historien se tait pour laisser à une enquête officielle le soin de découvrir la vérité.

IV

Visite à Ville-sous-la-Ferté. — Recherches sur le premier emplacement de l'abbaye de Clairvaux.

Ville-sous-la-Ferté est à environ, 3 kilomètres de Clairvaux. Jadis du diocèse de Langres, cette commune a été incorporée dans celui de Troyes à l'époque du Concordat. L'église de ce village, bâtie il n'y a pas cent ans, est remarquable par sa disposition conforme aux conditions chrétiennes; elle est orientée, et d'une élégante simplicité. Elle n'a que trois autels: celui du chœur et deux autres placés en face des ailes latérales. Tous trois viennent de Clairvaux. Ceux des côtés sont ornés de colonnes torsées et de sculptures en bois d'un assez beau travail. L'un d'eux, au nord, porte un écusson aux armes de saint Bernard (2). L'autel du chœur est en marbre; un tabernacle, accompagné de statuettes fort jolies, le surmonte. Une boiserie à pilastres termine le chœur, et laisse entre elle et le chevet de l'église la place d'une petite sacristie. Trois tableaux reposent perpendiculairement sur la boiserie. Celui du milieu représente Notre-Seigneur en croix; il est fort médiocre. De chaque côté sont les portraits en pied et de grandeur naturelle, de saint Bernard et de saint Malachie. Ce sont des toiles précieuses, que bien des musées enverraient à la modeste église qui les renferme;

(1) Archives de l'Aube.

(2) Cet écusson est ovale et accolé d'une crose posée en pal. Il est de..., à la bande échiquetée de..., de deux traits. — « Saint Bernard, l'honneur de notre Bourgogne, dit Paillot, porçoit de sable à la bande échiquetée d'or et de gueules de deux traits (La vraie et parfaite science des armoiries, in-f°, Dijon, MDCLX). » D'après Jongelinus (*Notitia Abbat. O. C.*, Col: Agrip., 1640), la bande était échiquetée d'argent et de gueules. Le P. Chifflet (*S. Bern. genus illust. assert.* p. 667 et s.) pense que ces

sorties de la même main, elles n'ont pas cependant un égal mérite.

Saint Malachie est revêtu de ses habits pontificaux, la mitre en tête; sa chappe, d'une très-grande richesse, a beaucoup d'ampleur; la tête est belle: mais elle semble peinte de fantaisie. Le portrait de saint Bernard est placé du côté de l'évangile: je ne crois pas qu'il en existe un plus magnifique: Le saint est debout, la tête légèrement inclinée vers l'épaule gauche; de la main gauche, il soutient l'église de Clairvaux; de la droite, il tient une crose gothique, d'un travail exquis. Au fond du tableau s'ouvre une large fenêtre, auprès de laquelle deux moines semblent s'entretenir et l'on voit fuir jusqu'à l'horizon les lignes harmonieuses et les teintes beautes de la claire vallée.

Les détails d'architecture annoncent le XVII^e siècle; sans eux on pourrait croire le portrait de saint Bernard beaucoup plus ancien. L'artiste s'est évidemment inspiré de vieilles traditions; peut-être a-t-il copié quelque morceau antique conservé dans l'abbaye. Tous les accessoires ont été reproduits d'après nature. L'église supportée par saint Bernard présente son chevet rayonnant de ce cha-

armoiries étaient celles du comte Hagues, fondateur de l'abbaye de Clairvaux. « *Hinc colligit Chifflet Hugoni pro symbolo fuisse tessellatam ilam fasciam diagonalem, Clarevallensibus structuris illigatam, quam S. Bernardi stemma gentilitium non pauci arbitrantur, sed perperam, dit le P. Mabillon.* » (In *S. Bern. not. in Epist. xxxi, 24.*)

Je donne, d'après les notes de D. Guyton, dans l'Appendice, n° 7, l'indication de plusieurs sceaux portant les armoiries de S. Bernard.

nelles; une flèche élançée la surmonte (1). La crose a été fournie par le trésor de Clairvaux. Les costumes n'ont pas été choisis sans intention. Saint Bernard est en habit de chœur; son manteau, légèrement relevé par devant, laisse voir le bas d'un scapulaire noir. Des deux moines placés vers les fenêtres, l'un représente un frère convers dans ses vêtements bruns; l'autre est un profès portant scapulaire noir sur une tunique blanche.

C'est bien là le grand abbé, tel que nous le dépeint Geoffroy, son scribe: « Une grâce plutôt spirituelle que corporelle paraissait en saint Bernard. Une clarté céleste brillait sur son visage: la pureté des anges et la simplicité de la colombe rayonnaient de ses yeux. La beauté de l'homme intérieur était si grande en lui, qu'elle se manifestait au dehors, et se répandait sur l'homme extérieur. Sa maigreur était extrême; sa peau était d'une très-grande finesse; il avait les joues légèrement colorées... et des cheveux blonds à demi blanchissant... Sa taille s'élevait un peu au-dessus de la moyenne (2). »

Ces belles toiles sont dans un très-mauvais état. Il est bien à souhaiter qu'une main habile les restaure (3), et surtout, qu'un graveur de talent les sauve de l'oubli. Le portrait de saint Bernard formerait une planche remarquable; tout y est disposé de manière à produire un grand effet; tout y est calme et solennel: la grande figure de saint Bernard domine majestueusement; la lumière est parfaitement distribuée; un burin sage n'aurait qu'à copier.

Je m'arrête avec plaisir à cette description, monsieur le comte. Je crois voir encore cette image, où saint Bernard me semblait revivre, et dont je ne pouvais détacher mes regards.

Cependant des trésors d'un plus haut prix attirèrent le voyageur chrétien dans la petite sacristie dont nous avons parlé. C'est là que reposent, dans un vieux bahut, qui servait jadis de trésor, les ossements tirés de l'église de Clairvaux et transportés en 1793 dans celle de Ville sous-La-Ferté. Avant 1836 ou 37, ils étaient dans les corbeilles qui avaient servi à leur translation: depuis, on les a jetés pêle-mêle dans ce coffre vermoulu, et les corbeilles furent brûlées. Ce coffre, en bois, monté sur quatre pieds, de forme carrée, a un mètre trois centimètres de longueur, soixante-huit centi-

(1) Ce qui est tout à fait conforme à une charmante petite eau-forte d'Israël (Silvestre), représentant une vue de l'église de l'abbaye de Clairvaux en Bourgogne.

(2) S. Bern. Op., *Gaufridus*, I, 1.

(3) Monsieur le curé de Ville connaît toute la valeur des deux tableaux; et les trésors de son église ne sauraient être placés en de meilleures mains que les siennes.

(4) D'après la lettre de M. l'abbé Jacquinet, dont j'ai cité plus haut un extrait dans une note, il paraît qu'il était de tradition constante à Ville-sous-la-Ferté, que les ossements de saint Bernard avaient la teinte noire, tandis que ceux de saint Malachie

avaient la teinte très-blanche. On apprend par la même lettre que M. Delaine était d'accord avec la tradition pour donner aux reliques de saint Bernard une couleur noirâtre, et à celles de saint Malachie une teinte blanc clair. Enfin, M. l'abbé Jacquinet rapporte que M. l'abbé Chrétien, présent à la translation faite en 1793, avait souvent répété à M. le curé de La Ferté, qu'il était facile de reconnaître les reliques de saint Bernard et de saint Malachie; que celles de saint Bernard avaient une teinte gris jaune, comme un peu bronzé; que celles de saint Malachie étaient parfaitement blanches.

(3) Monsieur le curé de Ville a bien voulu m'écrire le 4 septembre 1854 qu'il avait retrouvé dans

Voici cette inscription :



Il faut lire évidemment: *Fasciculus myrrhae...*

Il faut lire évidemment: *Fasciculus myrrhae...* avaient la teinte très-blanche. On apprend par la même lettre que M. Delaine était d'accord avec la tradition pour donner aux reliques de saint Bernard une couleur noirâtre, et à celles de saint Malachie une teinte blanc clair. Enfin, M. l'abbé Jacquinet rapporte que M. l'abbé Chrétien, présent à la translation faite en 1793, avait souvent répété à M. le curé de La Ferté, qu'il était facile de reconnaître les reliques de saint Bernard et de saint Malachie; que celles de saint Bernard avaient une teinte gris jaune, comme un peu bronzé; que celles de saint Malachie étaient parfaitement blanches.

(3) Monsieur le curé de Ville a bien voulu m'écrire le 4 septembre 1854 qu'il avait retrouvé dans

Dilectus meus mihi... Inter ubera mea... Commorabitur (*Cantic. cantic.*, I, 12).

Cette inscription, à moitié détruite passerait inaperçue, si on ne rapprochait le texte qu'elle exprime d'un passage du commentaire du Cantique des cantiques par saint Bernard (1). Alors l'humble planchette devient un monument de l'esprit profondément mystique des premiers habitants de Clairvaux; et sa présence dans le coffre fait conjecturer avec raison que des ossements de saint Bernard y gisent avec elle.

Voilà, Monsieur le comte, les trésors qu'une modeste église de village garde depuis un demi-siècle. Après les avoir examinés avec la vénération qu'ils méritent, et la tristesse qu'ils inspirent il me restait à parcourir la vallée de Clairvaux.

Du cimetière de Ville, on aperçoit la Ferté sur la droite, à trois kilomètres environ. L'horizon est terminé par les montagnes de la Haute-Marne. C'est de ce côté, qu'au mois de juin 1115 arrivait saint Bernard, tenant un crucifix que lui avait donné saint Étienne, et accompagné par douze moines, représentant les apôtres (1). Selon toute apparence, il venait de visiter l'évêque de Langres, Josseland. En gagnant les domaines de Hugues, comte de Barsur-Aube (2), pour y établir la sainte colonie dont il était le chef, saint Bernard dut naturellement passer par la Ferté. Son parent, Josbert, homme noble et riche, y demeurait (3). Ce seigneur pouvait venir en aide aux pauvres envoyés de saint

le vieux coffre un autre petit fragment d'étoffe de soie, avec raies formant des carrés. Il me signala trois fémurs bruns et un tibia brun aussi.

(1) Saint Bernard arrivé au v. 12 du premier chapitre du Cantique des cantiques, le commente en ces termes :

SERMO XLIII

Fasciculus myrrhae dilectus meus mihi, inter ubera mea commorabitur

.... « Myrrha amara res, dura et aspera tribulationem significat. Ea sibi, dilecti causa, imminere prospiciens, gratulabunda id loquitur, confidens se omnia viriliter subituram... Propterea denique non fascem sed fasciculum dilectum dicit, quod leve præ amore ipsius ducat, quidquid laboris imminet et doloris... An non fasciculus, *cujus jugum suave est, et onus leve?* Non quia levis in se (nec enim levis tamen amanti... »

2 « Memini me in uno superiorum sermonum (Serm. 10) duo sponsa ubera congratulationem diffinisse atque compassionem... qui vero inter adversa et prospera versans, novit utrobique pericula non deesse; medium hujuscemodi uberum suorum vult habere dilectum, *cujus adversus utraque continua protectione munitam, nec læta extollant, nec tristia dejiciant* Tu quoque, si sapis, imitaberis sponsæ prudentiam, atque hunc myrrhae tam carum fasciculum *de principali tui pectoris, nec ad horam patieris avelli...* »

3 « Ego, fratres, ab ineunte mea conversione, pro acervo meritorum, quæ mihi deesse sciebam, hunc mihi fasciculum colligare, et *inter ubera mea*

Étienne; et l'on croirait volontiers que saint Bernard, appréciant l'utilité de son voisinage, ou céda à ses sollicitations amicales, chercha à fonder l'abbaye nouvelle non loin de sa résidence.

De la Ferté à Clairvaux, il y a environ six kilomètres; mais de petits vallons sans fontaines, se succédant les uns aux autres, ne pouvaient attirer notre saint. La vallée de Clairvaux présenta enfin à ses regards une gorge étroite et sauvage, et un ruisseau limpide (4). A cette époque, le ruisseau, paraissant seulement à l'entrée de la vallée, se cachait en terre et devenait invisible (5). Saint Bernard jugea qu'il fallait remonter jusqu'à sa source, placée à environ deux kilomètres plus loin. Là, il revit l'onde pure sortant de la montagne avec abondance et coulant vers l'orient, ce qu'on regardait alors comme l'indice d'une bonne fontaine (6).

La profonde solitude des forêts charma saint Bernard; cependant, en cet endroit, le fond de la vallée est trop resserré, pour qu'il pût songer à y bâtir un monastère. En arrivant à la source, saint Bernard avait à sa gauche une montagne peu élevée, battue par le vent du nord; à sa droite, la montagne beaucoup plus élevée, était exposée au midi. Le choix n'était pas douteux: gravissant donc cette dernière, vis-à-vis la fontaine, il s'arrêta à mi-côte pour y planter sa tente et y établir sa colonie.

collocare curavi, collectum ex omnibus anxietatibus et amaritudinibus Domini mei.

5 « Hunc et vos, dilectissimi, tam dilectum fasciculum colligite vobis, hunc medullis inserite cordis, hoc munite aditum pectoris, ut et vobis inter ubera commoretur. Habete illum semper non retro in humeris, sed *ante præ oculis...* » (S. Bern. Op. *In Cantica.*)

Ces paroles montrent que la petite inscription ne peut se rapporter qu'à saint Bernard. Elle exprimait un de ses textes familiers, une de ses pensées habituelles. Ses religieux ne voulurent pas l'en séparer dans le tombeau.

Monsieur le curé de Ville, dans sa lettre du 4 sept. 1854, m'annonce que la planchette est conservée avec le plus grand soin.

On se rappelle que, d'après M. Delaine, il y avait dans le tombeau de saint Bernard et dans celui de saint Malachie des inscriptions en écriture gothique sur des bandelettes de parchemin.

(2) S. Bern. Op., *Not. in Epist. XXXI.* — *Acta S. Bernardi*, § V, 59-60. — Manrique, *Ann. cist.*, ann. 1115, 1.

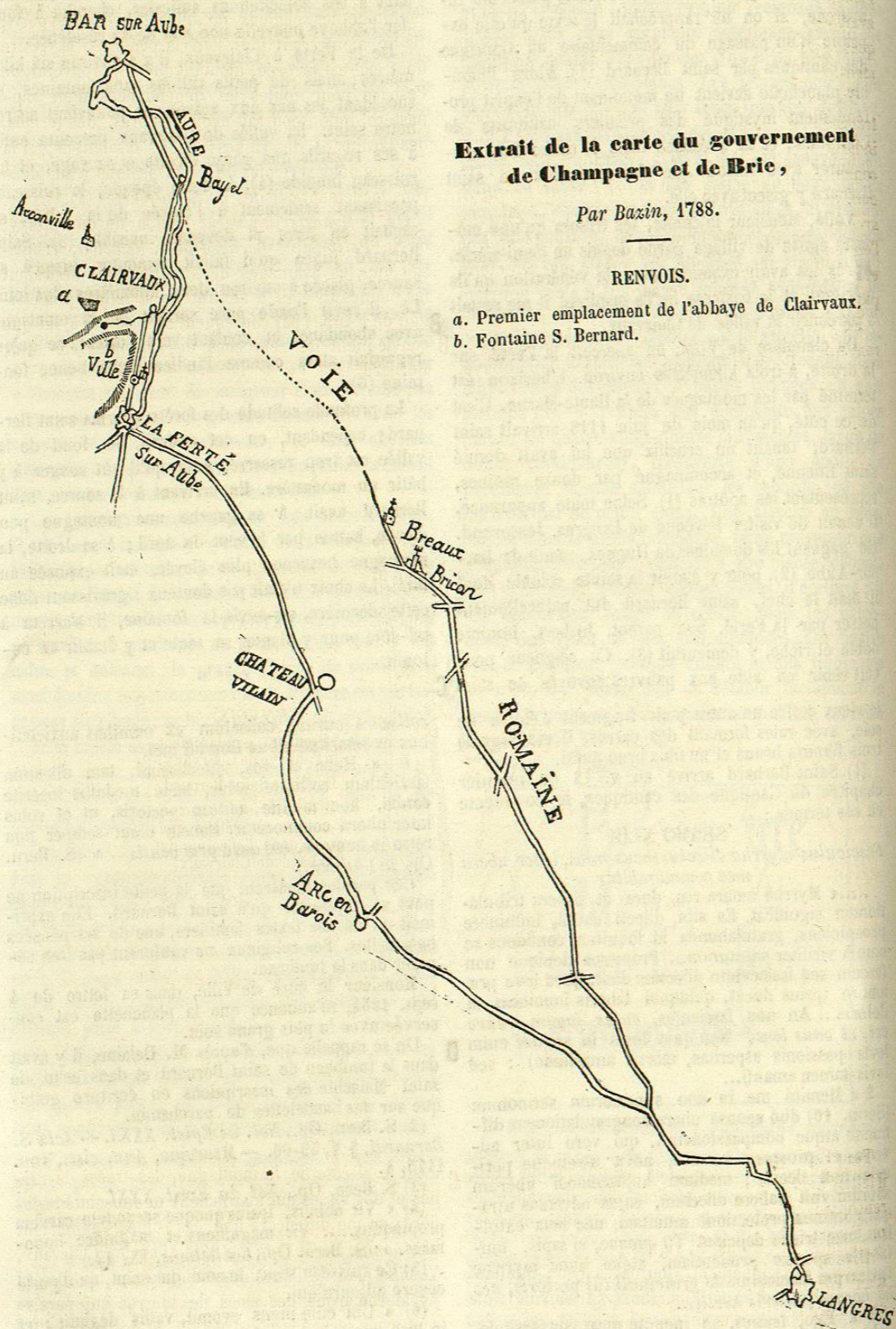
(3) S. Bern. Op., *Not. in Epist. XXXI.*

(4) « Vir nobilis, ipsius quoque secundum carnem propinquus.... Vir magnificus et magnifice honoratus. » (S. Bern. Op., *Guillelmus*, IX, 43.)

(5) Ce ruisseau reçut le nom du saint, qu'il porte encore aujourd'hui.

(6) « Ubi eum mons evomit, vallis deglutit: et in loco quo oritur, eodem quasi moritur, quin et sepelitur. » (S. Bern. Op., *Descriptio Clarævallis E.*

(7) *Ibidem.*



Extrait de la carte du gouvernement
de Champagne et de Brie,

Par Bazin, 1788.

RENVOIS.

- a. Premier emplacement de l'abbaye de Clairvaux.
b. Fontaine S. Bernard.

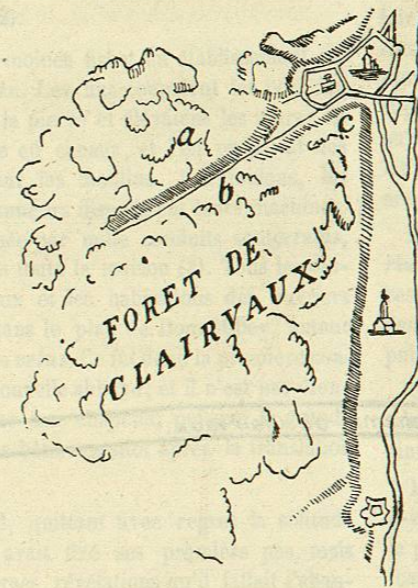
Je savais, M. le comte, que l'abbaye de Clairvaux avait été, en quelque sorte, fondée deux fois, et que l'emplacement adopté par saint Bernard en 1115, avait été abandonné en 1135; mais j'ignorais en quel endroit avait été fait le premier établissement.

On voit bien dans le plan de don Milley, à l'extrémité ouest de l'enclos du monastère, un édifice indiqué sous le nom de *Monasterium vetus*, on reconnaît facilement que c'est le *Petit-Saint-Bernard*, dont parle la *Relation* imprimée dans les *Annales archéologiques*, situé hors des lieux réguliers, et où l'on trouvait une chapelle, un dortoir, un réfectoire et la chambre de saint Bernard. Ce n'est pourtant pas la fondation de 1115.

En effet, quand les moines, vers 1135, sollicitèrent saint Bernard de changer la place de l'abbaye,

ils lui représentèrent qu'elle se trouvait dans un lieu étroit et incommode, incapable de contenir la multitude des religieux qui affluaient de toutes parts. Ils lui montrèrent plus loin la plaine et la rivière dont elle est arrosée, ajoutant qu'on y trouverait de l'espace pour toutes les dépendances d'un monastère, qu'on pourrait avoir des prés, des fermes, des jardins et des vignes; enfin, disaient-ils, si la forêt ne nous sert plus de clôture, nous y suppléerons facilement par des murs de pierres (1).

Or, le *Monasterium vetus* du plan de dom Milley, ou le *Petit-Saint-Bernard* de la *Relation*, réunissait tous les avantages de situation que désiraient les moines; il était à l'entrée de la vallée, peu éloigné de l'Aube; par conséquent ce n'est pas à lui que conviennent les reproches des disciples de saint Bernard.



EXTRAIT
de la
CARTE DE CASSINI.

RENVOIS.

- a. Premier emplacement de l'abbaye de Clairvaux.
b. Fontaine Saint-Bernard.
c. *Monasterium vetus* à l'endroit où s'élève une croix dans l'enceinte de l'abbaye de Clairvaux.

Pour retrouver les traces de la fondation de 1115, il fallait évidemment s'enfoncer dans la vallée et rencontrer un lieu où l'on ne pouvait avoir ni prés, ni fermes, ni jardins, ni vignes.

Divers renseignements fournis par un habitant d'un village voisin de Clairvaux (Arcenville) me conduisirent enfin au terme heureux de mes recherches. J'appris qu'en face de la fontaine, il y

avait à mi-côte de la montagne, des traces de ruines et des fossés qui marquaient une enceinte régulière; on me dit encore que ces ruines s'appelaient une *nonnerie*. Ce nom me révéla l'ancien Clairvaux. Voici le plan de l'enceinte indiquée par les fossés: j'y ai remarqué des amas de pierres qui paraissent avoir servi à la construction, et de très-vieilles tuiles.

(1) « Insinuant itaque ei locum angustum et incommodum in quo considerant, nec capacem tantæ multitudinis addunt etiam se considerasse inferius aptam planitiem, et opportunitatem fluminis quod infra illabitur, ibique locum esse spatiosum

ad omnes monasterii necessitates, ad prata, ad colonias, ad virgulta et vineas: et, si silvæ videatur desse clausura, facile hoc parietibus lapideis, quorum ingens ibi copia est, posse suppleri. » (S. Bern. Op., *Ernaldus*, V, 29.)